

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juillet 2018

188x18

MARCHÉ DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA GAVOTTE - ATTRIBUTION DES LOTS DE LA DEUXIÈME CONSULTATION

La Commune des Pennes Mirabeau s'est engagée dans une opération de requalification du quartier de la Gavotte afin de rénover ou reconstruire les structures existantes (pôle multi-accueil petite enfance, groupe scolaire) et créer de nouveaux équipements (Idéethèque, restaurant intergénérationnel).

Par délibération N°13x16 en date du 28 janvier 2016, le Conseil municipal a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux pour l'opération de requalification du projet de requalification du quartier de la Gavotte, pour un montant de 13.692.283,00€ HT.

Par délibération N°135x18 en date du 29 juin 2018, le Conseil Municipal a autorisé Madame Le Maire à signer les marchés pour les lots n°5, 6, 12, 14, 15, 19, 20, 21 et 26. Cependant 13 lots ont été déclarés infructueux et donc relancés lors du deuxième consultation en 8 lots.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 23/07/2018, a émis un avis favorable quant à l'attribution des lots suivants :

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les lots suivants :

- **lot n°3 (Terrassements/Gros oeuvre/Chapes/BTC/VRD/Nettoyage) à l'entreprise DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION** pour un montant total de 4.299.000,00 € HT soit 5.158.800,00€ TTC se décomposant comme suit :
 - . montant des prestations de la tranche ferme : 3.633.641,29€ HT soit 4.360.369,55€ TTC
 - . montant des prestations de la tranche optionnelle : 665.358,71€ HT soit 798.430,45€ TTC

- **lot n°7 (Serrurerie) à l'entreprise CLÔTURE SANIEZ SUD** pour un montant total de 460.527,06€ HT soit 552.632,47€ TTC se décomposant comme suit :
 - . montant des prestations de la tranche ferme : 392.333,32€ HT soit 470.799,98€ TTC
 - . montant des prestations de la tranche optionnelle : 68.193,74€ HT soit 81.832,49€ TTC

- **lot n°8 (Menuiseries et murs rideaux en aluminium) à l'entreprise SMMM** pour un montant total de 1.022.879,36€ HT soit 1.227.455,23€ TTC se décomposant comme suit :
 - . montant des prestations de la tranche ferme : 912.931,12€ HT soit 1.095.517,34€ TTC
 - . montant des prestations de la tranche optionnelle : 109.948,24€ HT soit 131.937,89€ TTC

- **lot n°9 (Menuiseries extérieures bois) à l'entreprise MEUNIER MARNAT** pour un montant total de 263.713,00€ HT soit 316.455,60€ TTC se décomposant comme suit :
 - . montant des prestations de la tranche ferme : 192.969,30€ HT soit 231.563,16€ TTC
 - . montant des prestations de la tranche optionnelle : 70.743,70€ HT soit 84.892,44€ TTC

- **lot n°10 (Menuiseries intérieures) à l'entreprise FERLAY** pour un montant total de 622.657,27€ HT soit 747.188,72€ TTC se décomposant comme suit :
 - . montant des prestations de la tranche ferme : 526.903,67€ HT soit 632.284,40€ TTC
 - . montant des prestations de la tranche optionnelle : 95.753,60€ HT soit 114.904,32€ TTC

- **lot n°16 (Signalétique) au groupement d'entreprises SIGNALESCENCE/SERVISIGN** pour un montant total de 30.061,10€ HT soit 36.073,32€ TTC se décomposant comme suit :
 - . montant des prestations de la tranche ferme : 26.956,20€ HT soit 32.347,44€ TTC
 - . montant des prestations de la tranche optionnelle : 3.104,90€ HT soit 3.725,88€ TTC

- **lot n°23 (Ascenseurs) à l'entreprise SCHINDLER** pour un montant total de 69.790,00€ HT soit 83.748,00€ TTC se décomposant comme suit :
. montant des prestations de la tranche ferme : 49.460,00€ HT soit 59.352,00€ TTC
. montant des prestations de la tranche optionnelle : 20.330,00€ HT soit 24.396,00€ TTC

Le lot n°17 (Mobilier/Agencement) a été déclaré infructueux.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE le Maire à signer et à exécuter les marchés avec les entreprises :

DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION, CLÔTURE SANIEZ SUD, SMMM, MEUNIER MARNAT, FERLAY, SIGNALESCENCE/SERVISIGN, SCHINDLER

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 28 – M. BATTINI – AMARO ne participent pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - SANCHEZ

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Juillet 2018

LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA